Envoyé en préfecture le 16/10/2024
Reçu en préfecture le 16/10/2024
Publié le 16/10/2024
ID : 081-200034056-20241015-D2024_110-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - VERNHES - MME KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES AUSSAGUES (Suppléante) - BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VANDENDRIESSCHE.

Mme AJCHENBAUM a donné pouvoir à Mme FRASSIN.

N° 2024/110

Objet : Administration : Nouveau plan de financement du projet de construction d'un pôle enfance intercommunal sur la commune de Vielmur sur Agout

Vu la délibération n°2023/60 du 11 avril 2023 portant attribution de la mission de maitrise d'œuvre pour la construction d'un pôle enfance intercommunal sur la commune de Vielmur sur Agout,

Vu la délibération n°2024/02 du 6 février 2024 approuvant le plan de financement du projet de construction d'un pôle enfance intercommunal sur la commune de Vielmur sur Agout,

Monsieur le Président rappelle les éléments du projet de création d'un pôle enfance intercommunal sur la commune de Vielmur sur Agout. Le projet, à double vocation, est issu du constat que les services petite enfance et enfance de la CCLPA sur la Commune de Vielmur sur Agout sont actuellement dans des locaux anciens, non adaptés voire même non conformes aux exigences réglementaires. Le bâtiment d'une surface totale de 941 m^2 comprendra une crèche de 25 places d'une surface de 337 m^2 et un ALSH de 70 places d'une surface de 328 m^2. Le bâtiment a été conçu afin de favoriser au maximum la qualité de vie des enfants et du personnel que ce soit à l'intérieur des locaux qu'à l'extérieur tout en minimisant les nuisances pour le voisinage proche. Le choix a été aussi été fait d'installer une toiture photovoltaïque de 12KWc.

Monsieur le Président indique que compte tenu des retours de certains financeurs, il y a lieu de modifier le plan de financement prévisionnel à adaptant le pourcentage de chaque partenaire. Le montant global des travaux étant toujours estimé à 2.482.331 € HT, Monsieur le Président propose d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel, comme détaillé ci-après :

Envoyé en préfecture le 16/10/2024
Reçu en préfecture le 16/10/2024
Publié le 16/10/2024
ID : 081-200034056-20241015-D2024_110-DE

Financeurs	%	Montants (€ HT)
ETAT - DETR	15,11	375 000
FEDER	21,27	528 000
Région	0,9	22 341
Département	17,66	438 380
CAF	25,06	622 000
CCLPA	20	496 610
TOTAL	**100**	**2 482 331**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :
- approuve le nouveau plan de financement du projet de construction d'un pôle enfance intercommunal à Vielmur sur Agout, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et notamment à solliciter les différentes subventions prévues,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU

COMMUNAUTE DE COMMUNES ★ LAUTRECOIS-PAYS D'AGOUT ★
SERVIES LAUTREC

Le secrétaire de séance,
Laurent RICARD